



n° 245
29 juin
2018

Pages 6139
à 6192

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS.....	6141
Délibération n° 2018-06-25-2-1 : Orientations générales pour l'élaboration du budget 2019.....	6141
Délibération n° 2018-06-25-2-2 : Contrat d'établissement 2018-2021 et ses indicateurs.....	6142
Délibération n° 2018-06-25-3-1 : Avis d'appel public à candidatures pour siéger en qualité de personnalité extérieure au conseil d'administration de l'université de La Rochelle.....	6183
Délibération n° 2018-06-25-4-1 : Modification des tarifs du diplôme d'université histoire de l'art et archéologie (DU HAA).....	6186
Délibération n° 2018-06-25-4-2 : Approbation du tarif de la licence 3ème année parcours FBA et de la licence professionnelle BIM ouvrant en contrat de professionnalisation.....	6187
ARRÊTÉS.....	6188
Arrêté n° 2018-311 du 21 juin 2018 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Laurent Hugot).....	6188
Arrêté n° 2018-312 du 25 juin 2018 portant nomination du jury de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité génie civil – construction durable.....	6189
Arrêté n° 2018-313 du 22 juin 2018 fixant les périodes d'inscription administrative des étudiants à l'Université de La Rochelle pour l'année 2018-2019.....	6190

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

Délibération n° 2018-06-25-2-1 : Orientations générales pour l'élaboration du budget 2019

Séance du 25 juin 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et R. 719-64,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 14 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions,

APPROUVE les orientations générales pour l'élaboration du budget 2019 jointes à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 29 juin 2018

Les axes majeurs pour l'élaboration du budget 2019 de l'université de La Rochelle

1) L'accompagnement du changement lié à l'opérationnalisation du projet d'établissement

La recherche sera soutenue par une nouvelle augmentation de ses moyens.

L'indemnitaire BIATSS bénéficiera d'un coup de pouce avant la mise en place du RIFSEEP en 2020.

Des crédits seront provisionnés pour permettre le recours à un cabinet de consultants spécialisé en conduite du changement.

L'établissement se mettra en conformité avec les nouveaux attendus réglementaires (RGPD).

Le niveau des moyens de fonctionnement mis à la disposition des composantes et des services sera maintenu.

2) Un maintien du niveau d'investissement actuel financé à partir du fonds de roulement

Le niveau du PPI sera maintenu à 500 000 euros comme en 2018. Il financera toujours des investissements dans trois domaines : l'immobilier, le numérique et l'équipement pédagogique.

Pour l'équipement pédagogique, il faut penser à solliciter d'autres guichets : le CFA et la Région (à inscrire dans l'appel à projets PPI).

3) Une volonté affirmée de maîtriser l'accroissement de la masse salariale

Projection de l'augmentation de la MS en 2019 (chiffres SAP).

Pas de recrutement de titulaires en 2019 sauf cas très exceptionnels et uniquement pour renforcer le potentiel scientifique du LUDI.

Tous les emplois vacants (Enseignants et BIATSS) sont évoqués/passés en revue/ considérés ...

Le dispositif de pilotage de l'offre de formation sera consolidé. Il se déroulera annuellement.

L'objectif est de rationaliser le coût de l'offre de formation en contrôlant strictement le respect de la lettre de cadrage.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

Délibération n° 2018-06-25-2-2 : Contrat d'établissement 2018-2021 et ses indicateurs

Séance du 25 juin 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1, L. 712-3 et L. 713-1,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

Vu la délibération n° 2018-03-12-2-1 : Projet d'établissement 2018-2021,

Vu la délibération n° 2018-06-04-2-1 : Contrat d'établissement 2018-2021 et ses indicateurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 16 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions,

APPROUVE le contrat d'établissement 2018-2021 et ses indicateurs, joints à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 29 juin 2018

Sommaire

AXE I : Se positionner au sein du territoire aquitain en déployant une stratégie affirmée de différenciation et de spécialisation sur le littoral urbain durable intelligent

- 1.1 - Affirmer en formation et recherche une stratégie volontariste et lisible sur le littoral urbain, durable et intelligent
- 1.2 - Mettre en œuvre une offre de formation originale personnalisée et adaptée à la demande économique locale
- 1.3 - Déployer une stratégie affirmée et lisible de partenariats avec les différents acteurs de la région
- 1.4 - Renforcer les liens avec le tissu socio-économique rochelais et aquitain et optimiser le potentiel de valorisation de l'établissement

AXE II : Déployer une nouvelle organisation administrative et améliorer le pilotage de l'université au service de sa stratégie

- 2.1 - Consolider le modèle économique de l'établissement
- 2.2 - Adapter les fonctions supports de l'établissement à ses nouveaux besoins et impulser une démarche qualité structurée et formalisée

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe financière

Indicateurs et cibles de performance

Annexe Formation et Recherche

Préambule

L'Université de La Rochelle (ULR), précédemment membre de la ComUE Léonard de Vinci, a souhaité en septembre 2016 intégrer en 2017 la ComUE d'Aquitaine, dans une logique de meilleure convergence de ses activités formation, de recherche, et de valorisation de son identité littorale avec les autres acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Les grandes lignes stratégiques de ce contrat pour la période 2018-2020 se sont construites dans ce nouveau contexte et sont ainsi en phase avec le volet commun du contrat de site aquitain 2016-2020.

Consciente des grands enjeux liés à l'évolution du paysage académique national et international et à la mondialisation de l'enseignement supérieur, l'Université de La Rochelle propose une stratégie de développement qu'elle veut distinctive et compétitive articulée autour d'un projet de transformation systémique. Il s'agit de conjuguer les caractéristiques d'une université d'excellence, attractive et bien ancrée sur son territoire, et les objectifs de mission de service public.

Ce contrat se caractérise par la proposition d'un modèle d'université de nouvelle génération, qui opère des choix distinctifs et expérimente des pistes d'innovation transférables.

La volonté de l'établissement est de développer, suivant des approches disciplinaires et pluridisciplinaires, une signature d'université mobilisée, positionnée, connue et reconnue au niveau national et international autour d'un grand défi sociétal : le « Littoral Urbain Durable Intelligent » (LUDI).

Lors du précédent contrat, la volonté de pilotage de la recherche s'était traduite par la définition d'axes prioritaires, principalement liés à l'environnement littoral et au développement durable. Pour ce contrat 2018-2020, l'ULR précisera sa stratégie de spécialisation avec la thématique LUDI, laquelle s'articulera désormais autour des trois transitions sociétales suivantes : environnementale, énergétique et numérique.

La réflexion initiée conduit l'établissement à proposer aujourd'hui une véritable rupture organisationnelle, étape qu'il considère comme essentielle à son évolution pour améliorer son attractivité et sa lisibilité, en s'appuyant notamment sur ses activités de recherche et sur la mobilisation de ses personnels (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels BIATSS).

Le projet de l'établissement reposera sur quatre leviers :

- > la spécialisation de la recherche pour devenir l'université française de référence et d'excellence sur le « littoral urbain durable intelligent » ;
- > la transformation pédagogique pour accompagner les étudiants vers l'emploi et répondre aux enjeux de l'accueil et de la réussite de publics de plus en plus divers, en particulier celui de la formation tout au long de la vie ;
- > le soutien à l'innovation avec une contribution structurée au développement socio-économique grâce à la mise en place du dispositif nommé « CampusInnov » ;
- > l'expérimentation d'un projet de « Smart Campus » qui prendra appui sur le dispositif de formation/recherche/innovation de l'établissement pour construire, au cœur de la cité, un campus durable, responsable, intelligent à un horizon 2050.

Le mode de gouvernance envisagé, afin de sécuriser ce projet, laissera une large place à l'approche participative, en privilégiant l'identité de l'établissement et en s'inscrivant dans le temps.

Sur cette base, le volet spécifique de l'ULR sera structuré autour de deux axes principaux suivants :

- 1- **Se positionner au sein du territoire aquitain en déployant une stratégie affirmée de différenciation et de spécialisation sur le littoral urbain, durable, intelligent**
- 2- **Déployer une nouvelle organisation administrative et améliorer le pilotage de l'université au service de sa stratégie**

AXE I – Se positionner au sein du territoire aquitain en déployant une stratégie affirmée de différenciation et de spécialisation sur le littoral urbain durable intelligent

L'Université de La Rochelle souhaite continuer à occuper toute sa place d'université de plein exercice qui réalise ses missions de formation et de recherche en étroite interaction et qui apporte une contribution académique d'excellence, tout en participant au développement du territoire.

Préserver une recherche forte oblige aujourd'hui l'établissement à optimiser ses forces en rassemblant ses ressources pour atteindre une masse critique et à produire une recherche de haut niveau qui s'inscrit dans une réponse à des attentes sociétales. C'est pourquoi l'Université de La Rochelle se fixe l'objectif, à l'horizon 2020, de se spécialiser dans les défis liés au « Littoral Urbain Durable Intelligent ».

1.1 – Affirmer en formation et recherche une stratégie volontariste et lisible sur le littoral urbain, durable et intelligent

Le défi sociétal du Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI) représente actuellement un enjeu très important pour l'économie mondiale, en particulier pour celle des pays comportant des zones littorales, de même que pour la qualité de vie des populations habitant dans ces aires géographiques. Les forces scientifiques rochelaises offrent aujourd'hui le potentiel de création d'un écosystème interdisciplinaire intellectuel de très haut niveau, unique en France, sur les problématiques de littoral urbain durable intelligent.

1.1.1. - Conforter et accompagner les choix scientifiques centrés sur les axes écologique, énergétique et numérique

L'Université, sur les niches scientifiques qui sont les siennes, bénéficie d'une reconnaissance internationale de ses activités scientifiques tout en gardant une logique territoriale avérée.

Ainsi, la transition environnement est « adressée » sous l'angle du risque et de la richesse de son écosystème. Les problématiques associées à la transition énergétique sont en étroite relation avec la notion de bâti durable et centrées sur l'interaction bâti/microclimat urbain, l'éco-efficacité énergétique et la durabilité des matériaux et des structures bâties. La transformation numérique est traitée tant sur le plan technologique que managérial, juridique et patrimonial. Enfin, les sciences humaines et sociales s'intéressent à ce que « habiter un littoral urbanisé » veut dire, avec l'idée d'inscrire les pratiques d'habitat du littoral urbanisé dans une perspective durable.

Le diagnostic objectif concernant les forces vives scientifiques de l'université met en évidence les thématiques qui se trouvent à la confluence d'intérêts complémentaires sur une majeure partie des unités de recherche de l'établissement : la gestion littorale, la biodiversité, le bâti durable en zone littorale, la transformation numérique, l'environnement et le développement durable.

Création et mise en place de l'Institut interdisciplinaire « LUDI » et son articulation avec la recherche en SHS

La spécialisation de la recherche sur le Littoral urbain durable intelligent, qui vise à concentrer le potentiel intellectuel sur une thématique cohérente et distinctive, oblige à repenser l'ensemble de l'écosystème recherche, formation, innovation et relations avec les milieux socio-économiques, dans une dimension tout à fait systémique, puisque chacune des missions participe à rendre visible et lisible cette spécialisation et chacune des missions retire de cette spécialisation un bénéfice et se voit confortée et/ou développée.

Dans cette perspective, la structuration de l'université doit être adaptée à ces objectifs, afin que l'Institut LUDI constitue un élément fort de visibilité et de lisibilité, tant au plan territorial qu'aux niveaux national et international. Afin de matérialiser cette ambition politique, l'établissement refondera son paysage facultaire organisé en silos disciplinaires, en créant cet Institut composé de quatre écoles :

- > Environnement Littoral Biodiversité,
- > Énergie et bâti durable,
- > Transformation numérique,
- > Cultures Sociétés.

La création de cet Institut permettra d'exprimer une signature de l'Université de La Rochelle qui apparaît comme naturelle et inscrite dans la lignée de sa trajectoire. Dans la logique d'une recherche en relation avec des questions sociétales d'intérêt national et international, qui peut être menée à l'échelle d'un territoire et être centrée sur une approche pluridisciplinaire des interactions entre milieu et société, l'établissement soumettra au CNRS le principe de créer une zone atelier « Littoral urbain durable intelligent ». Imaginée en partenariat avec le CNRS et les acteurs territoriaux (Région, Communauté d'Agglomération, GIP Littoral, ...) cette zone d'empreinte territoriale servira de terrain d'expérimentation scientifique à grande échelle, pour une vision systémique et scientifiquement décloisonnée du LUDI.

L'Institut aura pour missions :

de réunir dans le respect de la qualité et d'une exigence d'excellence disciplinaire tout le potentiel intellectuel académique de l'université pour favoriser une dynamique de spécialisation sur le LUDI en portant une attention particulière aux sciences humaines et sociales (SHS) ;

- ◆ de faire de l'Université de La Rochelle un établissement de référence internationale sur la thématique distinctive et valorisante du « Littoral urbain durable intelligent » ;
- ◆ de produire des experts internationaux, dans différents champs disciplinaires, de très haut niveau sur la thématique « Littoral urbain durable intelligent », dotés de capacités de compréhension systémique des enjeux d'une thématique clairement positionnée comme interdisciplinaire ;
- ◆ de mettre en œuvre l'ensemble de la recherche de l'établissement et les formations de niveau Bac +5 à bac +8 qui y sont adossées, en intensifiant le couplage recherche/formation, avec pour objectif une augmentation du nombre de doctorants ;
- ◆ de favoriser une approche pluridisciplinaire de la recherche et de la formation, dans le respect de l'excellence disciplinaire ;
- ◆ d'être actif dans la recherche de financements permettant de soutenir les ambitions.

D'ici 2020/21, 100 % des unités de recherche (UMR, UMS et autres unités) et 100 % des doctorants relèveront de l'Institut, tous étant inscrits à l'école doctorale interdisciplinaire Euclide de l'Université de La Rochelle même en cas de sujets bénéficiant d'un financement sur ressources propres, susceptibles d'être considérés annexes au LUDI.

L'Université de La Rochelle mettra en œuvre une politique scientifique incitative, afin d'affecter des moyens aux projets portés au sein de l'Institut, avec un soutien spécifique apporté aux thèses interdisciplinaires et se mobilisera pour aller chercher des moyens extra-budgétaires (PIA, H2020).

Une politique stimulant les partenariats avec les milieux socio-économiques viendra compléter le panel des actions de recherche publique, avec un soutien particulièrement fort aux initiatives apportant des ressources propres (Laboratoires Communs).

Renforcement des liens master/doctorat et de l'attractivité des filières doctorales :

L'Institut réunira toutes les formations de bac+5 en lien avec la thématique de ses quatre écoles, chaque master ayant un positionnement unique dans une école.

Les masters de droit et de gestion ont fait le choix de demeurer au sein de la faculté de Droit et de Gestion, celle-ci pouvant à tout moment choisir de rejoindre l'Institut. L'Université de La Rochelle se fixe comme objectif 2020/21 pour que la majeure partie de l'offre de formation bac+5 soit rassemblée au sein de l'Institut.

Dans cette perspective, l'Université déploiera, dès l'année 2018, un dispositif d'aides spécifiques, une politique incitative et inclusive en direction des enseignants-chercheurs et chercheurs, afin d'accompagner le rattachement progressif de leur thématique de recherche à la problématique de l'Institut « Littoral urbain durable intelligent ».

L'Université de La Rochelle s'est vue reconnaître une école doctorale unique pour la période 2018-2020, cette école interdisciplinaire se substituera aux 6 écoles doctorales disciplinaires qui existaient précédemment. Elle devient ainsi l'école doctorale de l'Institut LUDI dès sa création sous le nom « d'école doctorale Euclide ».

1.1.2. - Promouvoir une stratégie d'internationalisation ciblée de la recherche :

La politique des relations internationales de l'Université s'appuiera sur la nouvelle Direction des Relations Internationales - Europe & Francophonie. Elle vise à assurer un accompagnement et un suivi des projets des étudiants en mobilité sortante ou entrante et un accompagnement sur l'ensemble des projets internationaux, avec un décloisonnement formation/recherche. Sur le plan scientifique, la politique générale consistera à sélectionner un ensemble d'établissements partenaires privilégiés dont la préoccupation scientifique globale sera connexe à celle de l'institut LUDI, afin d'intensifier les échanges d'étudiants, de personnels et de grands projets scientifiques structurants. La politique mise en place permettra aussi l'organisation de journées d'information à destination des étudiants sortants et des moments d'accueil pour les étudiants étrangers (en partenariat avec les collectivités territoriales et associations). Le programme de tutorat pour les étudiants d'échanges sera également renforcé. Le développement d'une information régulière (Newsletter, réseaux sociaux, site internet...) sera aussi recherché. Les principaux programmes gérés ou suivis - Erasmus + (séjours d'études, stages), accords internationaux (avec bourses ou exonérations de frais d'inscription), bourses de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et financements de la Région Nouvelle Aquitaine - seront amplifiés.

Par ailleurs, l'Université de La Rochelle entend poursuivre et accroître son implication au sein de l'Université des Sciences et Techniques de Hanoï (USTH). Elle y participe actuellement par le biais de deux masters en double diplomation (informatique et environnement) et par un laboratoire commun avec l'IRD (ICT Lab). Cette participation se matérialise par le biais de missions d'enseignements, de projets de recherche conjoints ainsi que par l'accueil de doctorants vietnamiens. L'extension envisagée concernera d'autres domaines scientifiques comme les sciences des matériaux.

Cet engagement de l'ULR sur l'USTH a été rendu possible grâce à un soutien dédié dans le cadre du précédent contrat. En cas de poursuite de ce programme, l'engagement de l'ULR se maintiendra à ce niveau d'investissement.

Mise en œuvre d'une stratégie resserrée de collaborations, de participation à des réseaux et à des projets internationaux dans les domaines environnemental, littoral et marin.

La politique de l'ULR en matière de relations européennes et internationales entend contribuer à l'excellence de la recherche et de la formation. C'est pourquoi à partir du diagnostic en cours et de la cartographie des partenariats existants, elle entend privilégier les coopérations qui sont en lien avec la spécialisation de sa recherche et qui offrent des perspectives de mobilité valorisantes pour les étudiant(e)s. En particulier, l'université procédera à une drastique sélection d'établissements prestigieux également préoccupés par des problématiques de l'Institut LUDI et avec lesquels des échanges de formation et de recherche sont engagés.

L'Institut LUDI confèrera aux masters une haute visibilité nationale et internationale. La politique internationale de l'établissement s'appuiera sur le Centre Inter-pôles de l'Enseignement des Langues (CIEL) et sur le Centre Universitaire de Français Langue Étrangère (CUFLE) et s'emploiera à développer des partenariats académiques de haut niveau, tant en formation qu'en recherche, pour favoriser cette visibilité. Enfin, l'organisation d'un événement annuel sur le LUDI constituera l'occasion d'inviter des universités positionnées sur le même segment de recherche et de nouer avec elles des collaborations académiques fructueuses.

Accroissement de l'attractivité internationale du doctorat en s'appuyant sur la spécialisation «Littoral urbain durable intelligent» et sur une augmentation de la mobilité internationale des doctorants et des enseignants-chercheurs.

Dans le cadre de la priorisation de sa politique internationale, l'ULR sélectionnera quelques universités partenaires dont les intérêts sont connexes à ceux du LUDI pour intensifier ses échanges. Une fois ce réseau international d'universités "LUDI" installé, il s'agira de prioriser les financements pour les échanges intellectuels de haut niveau avec les établissements concernés : chercheurs, doctorants en co-tutelle, étudiants de Master, etc.

Jalon 1 : Bilan des actions et projets visant à conforter en recherche la visibilité internationale de l'établissement.

1.2 – Mettre en œuvre une offre de formation originale personnalisée et adaptée à la demande économique locale

En matière de formation, les objectifs de l'Université de La Rochelle conjugueront :

- > une offre de formation de haut niveau attractive sur le plan national et international car adossée à la recherche et notamment sa spécialité Littoral urbain durable intelligent ;
- > une offre de formation permettant d'adapter les parcours, les contenus et les modalités pédagogiques au profil de l'étudiant et à ses ambitions ;
- > une réponse de proximité et de qualité aux besoins des filières économiques du territoire, aux enjeux de la formation tout au long de la vie et aux aspirations de réussite et d'insertion des étudiant(e)s et de leur famille ;
- > une organisation pédagogique permettant de répondre aux grands enjeux sociétaux du XXI^e siècle en termes de préparation des étudiant(e)s à un marché de l'emploi en pleine mutation : pédagogie active, connaissances disciplinaires profondes, compétences humaines indispensables à une carrière réussie (autonomie, responsabilité, esprit critique, capacité de rebond, prise d'initiative, créativité, innovation, esprit critique) ;
- > une offre de formation qui permet de combiner formation initiale et formation continue, développement de la culture de projet, ouverture culturelle, valorisation de l'engagement étudiant et des pratiques sportives et artistiques, dans un contexte d'université connectée.

L'Université engage aujourd'hui une refonte globale de sa structure de formation pour la mettre en cohérence avec la spécialisation de sa recherche et pour lui permettre de s'afficher plus clairement en fonction de la finalité de chacun des niveaux L/M/D. Cette refonte aboutira à la mise en place de quatre entités : IUT, Collegium Licence, Faculté de Droit et de Gestion, Institut Littoral urbain Durable Intelligent.

1.2.1. - Amplifier la politique d'accompagnement des étudiants vers la réussite en prenant appui sur la réorganisation du cycle licence et en veillant à l'ancrage des SHS

L'objectif est de porter une attention particulière à la diversification des publics, de manière à prendre en compte des attentes multiples et permettre à chacun selon son profil, d'une part, de réussir son parcours de formation, sa reprise d'étude et son insertion professionnelle et, d'autre part, de construire sa vie citoyenne.

Le premier cycle reposera sur l'IUT et le Collegium Licence.

L'IUT met en œuvre les Programmes Pédagogiques Nationaux (PPN) avec des formations qui s'inscrivent pleinement dans les axes stratégiques de spécialisation de la recherche de l'université. Il est également force d'expérimentation pour la transformation des pratiques pédagogiques (méthodes agiles, « gamification », apprentissage par projet...).

Le Collegium Licence mettra en œuvre toutes les licences et les licences professionnelles. Il s'appuiera sur un dispositif d'orientation et d'accompagnement qui permettra une acculturation des étudiant(e)s à la nouvelle architecture pédagogique et une participation active de chaque apprenant à la construction de son projet personnel et professionnel. Il organisera, avec une ingénierie pédagogique adaptée, une spécialisation progressive qui permettra d'affiner le projet professionnel tout au long du parcours. Il proposera ainsi un cursus de licence constitué d'une majeure disciplinaire et d'une mineure personnalisable. La panoplie des couples majeures/mineures disponibles permettra de répondre à la très large diversification des publics.

La formation de master est dispensée dans le cadre du second cycle. L'Université de La Rochelle conciliera en la matière des objectifs à la fois territoriaux, nationaux et internationaux, sans perdre de vue sa spécialisation sur le Littoral urbain durable intelligent.

L'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent proposera ainsi des formations de masters en lien avec cette thématique et adossées à la recherche. Hormis les spécialités de masters inscrites dans la Faculté de Droit et de Gestion, l'Institut a vocation à accueillir en son sein toutes les autres spécialités de masters qui bénéficieront de ce fait d'une présentation en termes de défi sociétal, d'un adossement à la

recherche, d'un environnement propice au développement de la pluridisciplinarité et de débouchés vers le monde professionnel ou la poursuite en doctorat.

Dans les professions juridiques et dans le domaine de la gestion, la visibilité et la lisibilité de ces formations au sein d'une Faculté de Droit et de Gestion sera préservée, incluant un département de Droit et un département Institut d'Administration des Entreprises (IAE). La recherche dans les domaines du droit et de la gestion, lorsqu'elle est financée par l'État et par l'établissement, a toutefois vocation à venir nourrir la spécialisation de l'université sur le Littoral urbain durable intelligent. Tout enseignant-chercheur souhaitant bénéficier d'un tel soutien rejoindra donc, en matière de recherche, les équipes de recherche de l'Institut.

1.2.2. - Répondre aux besoins locaux de compétences « et faire de l'ULR l'université de la FTLV et de l'alternance, avec la mise en place de nouveaux parcours très professionnalisant dès bac + 1, l'intensification des interactions avec le monde socio-économique, en appui sur le projet CampusInnov »

Le Collegium Licence offrira une large palette de parcours licences articulée autour d'une ingénierie pédagogique commune et basée sur le triptyque « profil, parcours, projet » : licences professionnelles qui conduisent à une insertion professionnelle dès bac+3, parcours métiers de la licence générale avec mineures métiers préparant aux postes de cadre intermédiaire des filières professionnelles locales, parcours classiques de licence en vue d'une poursuite d'études en master (avec mineure de renforcement disciplinaire ou mineure pluri ou transdisciplinaire), Coursus Master en Ingénierie (CMI) et parcours d'excellence qui favorisent la poursuite d'études sélectives, parcours incluant une mineure entrepreneuriat pour les étudiant(e)s nourrissant un projet de création/reprise d'entreprise.

Pour le second cycle, la faculté de droit et de gestion formera des professionnels qui correspondent aux attendus des professions réglementées au niveau bac+5. Elle produira les connaissances et compétences dans le cadre d'une structure facultaire, qui paraît pour bon nombre de professionnels de ces secteurs en garantir la crédibilité et la qualité.

Les autres masters seront dispensés dans le cadre de l'Institut et seront construits en s'appuyant sur les conseils de perfectionnement, dans une logique de majeures/mineures, qui permettra de prendre en compte les besoins des filières socio-économiques.

De plus, l'établissement ambitionne de modulariser les enseignements de master, de manière à développer la formation tout au long de la vie (FTLV) et à générer des ressources propres. La spécialisation de l'université sur le Littoral urbain durable intelligent lui permettra de se positionner sur le marché de la formation continue de manière distinctive, avec une offre fortement connectée à la recherche.

Enfin, le dispositif CampusInnov a vocation à apporter son appui au développement de projets de travail en autonomie en lien avec les entreprises. Il vise aussi à favoriser la mise à disposition d'espaces adaptés. Ainsi des espaces type « fablabs » ou lieux d'innovation distribués dans l'Université sont destinés à venir à l'appui de la transformation pédagogique qu'entreprend l'Université de La Rochelle, et à constituer le symbole visible et emblématique des impacts de la transformation pédagogique sur l'urbanisation des locaux internes à une université.

Il s'agira de mettre à la disposition des équipes enseignantes et des étudiant(e)s des espaces de co-working qui répondent à la volonté de développer le travail en autonomie, en relation avec les acteurs économiques (entreprises, clusters, collectivités), au travers de projets mono ou multi-étudiants, disciplinaires ou pluri-disciplinaires.

Ces espaces seront répartis dans les locaux actuels - sur une surface globale de 2000 m², en réaménagement ou construction - de l'Université de La Rochelle, et seront directement implantés au cœur des activités de formation et de documentation. Chaque espace sera pluridisciplinaire et sera caractérisé par des équipements et une organisation supportant potentiellement : des zones de communication/show-room, de « garage à projet », des zones modulables pour accompagner les activités pédagogiques liées à l'innovation et à l'entrepreneuriat, une zone d'accueil et d'échanges équipée en numérique, etc.

1.2.3. - Renforcer l'évolution des méthodes de transmission des savoirs en appui sur de nouvelles méthodes pédagogiques et sur le développement des compétences indispensables à la professionnalisation

La nouvelle offre de formation prévoit un cadre organisationnel refondu en termes de gestion du temps et de l'espace, propice au développement du travail en autonomie et de la culture de projets en relation avec le monde socio-économique. L'université a ainsi retenu, dans l'offre de formation licence qui sera effective dès la rentrée 2018, une organisation reposant sur des majeures / mineures, des enseignements transversaux (langues vivantes, informatique d'usage, modules de préprofessionnalisation, enseignements d'ouverture artistique ou sportive...), un découpage de la formation entre 4/5ème de cours présentiels classiques (face-à-face pédagogique entre étudiant(e)s et enseignant(e)s, CM, TD, ou TP) et 1/5ème de présentiel étudiant « en autonomie » visant à développer les compétences « humaines » des étudiant(e)s (cours inversés, MOOC, projets, visites, challenges...).

Par ailleurs, l'ingénierie pédagogique sera conçue dans une logique d'agilité décisionnelle, de simplification, de proximité et de mutualisation, centrées sur les besoins de l'étudiant. Elle facilitera la réalisation des enseignements transversaux (langues vivantes, informatique d'usage, modules de préprofessionnalisation, ateliers culturels, artistiques ou sportifs...) qui apportent une ouverture propice à la construction de la citoyenneté et au développement de l'esprit critique.

Une transformation significative des pratiques pédagogiques sera enfin conduite par l'établissement. Elle s'appuiera sur le déploiement à plus grande échelle de l'approche par compétences, sur l'utilisation des outils numériques, sur l'individualisation des objectifs d'apprentissage et sur la valorisation de la mission d'enseignement des enseignants-chercheurs. Dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir, le projet « OPEN CV » présenté en ce sens par l'Université de La Rochelle a ainsi été retenu au titre de l'appel à projets « Nouveaux Coursus Universitaires ».

Jalon n°3 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle.

Indicateur commun de performance IC 1: Taux de réussite en licence en 3 ans

Indicateur commun de performance IC 2: Taux de réussite en licence en 4 ans

Indicateur commun de performance IC 3: Taux de réussite au DUT en 2 ou 3 ans

Indicateur commun de performance IC 4: Réussite en master en 2 ans

Indicateur commun de performance IC 5: Réussite en doctorat

Indicateur commun de performance IC 6: Insertion professionnelle

Indicateur commun de performance IC 7: Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur commun de performance IC 8: Développement de la formation continue

Indicateur commun de performance IC 9: Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

1.3 – Déployer une stratégie affirmée et lisible de partenariats avec les différents acteurs de la région

1.3.1. - Conforter les rapprochements en recherche et formation avec les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site aquitain

Des partenariats sur des filières rares ou à faibles effectifs permettront de mutualiser les efforts de chaque établissement partenaire. Des filières d'ingénierie, en appui sur le cursus CMI et en partenariat avec Institut Polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP) permettront d'augmenter l'attractivité de l'ULR, et de répondre aux besoins en ingénieurs exprimés par le territoire.

1.3.2. - Poursuivre les axes de coopérations et des complémentarités scientifiques identifiées avec l'Université de Bordeaux, notamment sur les thématiques « environnementales, énergétiques et numériques »

Les relations scientifiques entre l'Université de La Rochelle et l'Université de Bordeaux sont installées à la fois au niveau des unités de recherche et au niveau institutionnel. Ainsi, des coopérations basées sur la complémentarité des unités sont en train de se structurer autour des unités LIENS et EPOC sur les questions environnementales liées au littoral. Concernant les questions énergétiques, liées au génie civil et aux sciences des matériaux, des partenariats entre l'I2M (UB) et le LaSIE (ULR), et des

coopérations sont en cours de structuration. Il en est de même entre le LABRI (UB) et le L3i (ULR) pour les questions liées aux sciences du numérique. D'autres coopérations interdisciplinaires, à l'interface entre droit et numérique sont par ailleurs en cours de structuration.

Maintien et poursuite des partenariats structurants existants avec les universités de Poitiers ou de Limoges

La sortie de la COMUE LDV n'étant pas synonyme de rupture de partenariat avec les établissements du Poitou-Charentes et du Limousin, l'ULR poursuivra ses activités communes avec l'université de Poitiers sur les sujets liés à l'ESPE. Par ailleurs, les travaux engagés, dans le cadre de la fédération MIRES, entre le L3i, le MIA et la fédération MIRES perdureront. Enfin, dans le cadre d'une complémentarité avérée, tous les travaux engagés sur la thématique de l'e-éducation entre les partenaires emblématiques de l'éducation (CNED, Canopé, ...) du Poitou-Charentes et l'ULR continueront, en s'appuyant en particulier sur le laboratoire L3i de l'ULR. Enfin, les travaux relatifs aux fédérations FREDD et INCREASE seront poursuivis, les thématiques afférentes à ces fédérations faisant partie intégrante des priorités scientifiques de l'ULR.

Consolidation sur la durée du contrat du soutien des organismes de recherche

Le projet de restructuration de la recherche au sein de l'ULR ambitionne de réunir toutes les forces scientifiques de l'établissement autour de la thématique phare « LUDI », signature de l'ULR. Il entend ainsi s'appuyer sur les démarches d'ores et déjà engagées entre des unités propres de l'ULR et certaines unités de l'Université de Bordeaux, pour aboutir à un rapprochement avec le CNRS (rapprochements engagés entre LABRI et L3i dans le domaine du numérique et entre le MIA et l'IMB dans le domaine des mathématiques). L'ULR vise en outre une reconnaissance par le CNRS de l'Institut LUDI en tant qu'objet de recherche national interdisciplinaire, emblématique de la démarche globale, systémique, et intégrative de la politique scientifique qu'il conduit, et envisage d'y associer le développement d'une "zone atelier CNRS". Des discussions sont programmées dès l'été 2018 pour tisser ce partenariat avec le CNRS.

1.4 – Renforcer les liens avec le tissu socio-économique rochelais et aquitain et optimiser le potentiel de valorisation de l'établissement

Le contrat de l'Université de La Rochelle, qui porte à la fois sur la spécialisation autour du Littoral urbain durable intelligent et sur un ancrage territorial, est un projet d'excellence distribuée, inspiré du modèle appliqué en Allemagne, qui s'appuie sur une identification objective des forces et des caractéristiques d'un territoire, pour contribuer à son développement économique, tout en servant des enjeux de portée nationale et internationale. Pour cela, il requiert de s'appuyer sur une étroite relation avec l'environnement socio-économique et d'être identifié comme un véritable acteur du développement économique.

L'établissement peut en la matière s'enorgueillir d'une relation avec les milieux socio-économiques déjà très riche, qui implique largement les différents acteurs concernés. Faite essentiellement de relations interpersonnelles soit dans le tissu local de petites et moyennes entreprises (PME) voire de très petites entreprises (TPE) ou dans des domaines de recherche pointus à un niveau plus national, cette interaction avec l'environnement socio-économique a besoin néanmoins de s'inscrire à une échelle véritablement stratégique.

Il s'agira de contribuer, dans le cadre du projet CampusInnov, au développement socio-économique du territoire en optimisant l'organisation des outils de valorisation et en favorisant l'émergence de projets innovants avec les entreprises.

Un plan stratégique de développement de l'innovation et du développement socio-économique, assorti d'une feuille de route, sera ainsi élaboré. Il sera conçu pour organiser un continuum formation-recherche-innovation en :

- > stimulant l'entrepreneuriat et l'innovation ;
- > répondant aux besoins des milieux socio-économiques ;
- > préparant efficacement à l'insertion professionnelle ;

- > accompagnant la valorisation des résultats de la recherche.

Il mobilisera des référents filières d'ores et déjà identifiés et opérationnels qui servent d'interface normalisée et unique pour l'ensemble des acteurs du monde socio-économique qui reprochent souvent à l'université sa grande complexité et son absence de lisibilité. Ces référents filières seront des ressources ayant une vision globale de l'université pour tous ses aspects (formation initiale, recherche, alternance, formation continue) en mesure d'aiguiller intelligemment tout questionnement provenant du monde socio-économique.

Avec l'appui de ces projets, l'Université de La Rochelle, avec le soutien des collectivités locales (Région Nouvelle-Aquitaine et Communauté d'Agglomération de La Rochelle), souhaite devenir un véritable acteur du développement économique territorial et impulser une dynamique d'innovation irriguant tout l'établissement et son environnement socio-économique. L'ensemble des actions qu'il entend mener en ce sens constitue le projet CampusInnov.

1.4.1. -Structuration et mise en œuvre du projet « CampusInnov »

L'idée est d'offrir aux entreprises et aux laboratoires de l'université (dans le cadre d'un modèle économique adapté) des espaces et des dispositifs hybrides (au sens public-privé) de maturation recherche, équipés et offrant un environnement collaboratif intellectuel propice à l'innovation.

Il s'agit enfin de disposer d'une vitrine pour la valorisation avec une animation centrée sur l'innovation.

CampusInnov comprend donc :

- > un volet de structuration et de développement de dispositifs destinés à accompagner l'émergence, la mise en œuvre et la valorisation des projets d'innovation en couvrant toute la chaîne classique d'un système d'innovation. Ce volet est en relation directe avec la problématique du développement de l'autonomie des étudiant(e)s, et de leur mise en situation pour aider les entreprises dans leur processus d'innovation ;
- > un volet de mise à disposition d'espaces ouverts et partagés avec un accompagnement professionnalisé, pour porter les actions d'aide à la maturation recherche ou à l'émergence des projets d'innovation. Alors que le premier volet de CampusInnov est adossé à la transformation pédagogique, ce second volet est plutôt organisé autour de la recherche et des laboratoires avec la création d'espaces hybrides mutualisés entre des entreprises et des laboratoires.

1.4.2. - Mise en place d'un Comité d'orientation stratégique

Par ailleurs, les choix stratégiques de l'université seront, en permanence, débattus pour être légitimés, confortés, affinés, et actualisés, tant sur le plan académique que sur le plan socio-économique. Pour cela, l'établissement s'entourera d'experts, de niveau national et international, réunis dans un comité d'orientation stratégique, destiné à l'éclairer dans ses orientations et ses évolutions : directeurs d'instituts du CNRS, scientifiques d'horizons internationaux, partenaires socio-économiques de référence, élus en charge des politiques publiques « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation » ou en lien avec le Littoral urbain durable intelligent.

1.4.3. - Amplification de la réorientation du rôle de la fondation de l'ULR vers les relations ULR/Entreprises

La Fondation Université de La Rochelle évoluera pour s'adapter au nouveau projet d'établissement. Elle aura pour mission de mettre en valeur la spécialisation sur le Littoral urbain durable et intelligent, de rendre visible son expertise sur ce défi sociétal, de renforcer l'ancrage territorial par le développement de partenariats ciblés, et d'associer collectivités et entreprises au projet d'établissement dans ses différentes missions.

Ainsi, elle portera annuellement un grand événement autour du LUDI, de dimension nationale et internationale, qui lui donnera l'occasion de réaliser une mise en valeur de l'Institut LUDI, en lien avec ses partenaires (ex : ses partenaires du projet Territoire d'Innovation de Grande Ambition). Elle accueillera dans le cadre d'une grande conférence un(e) expert(e) sur les problématiques de recherche et organisera des tables rondes qui réuniront universitaires et partenaires socio-économiques, de manière à enrichir sa démarche de recherche, notamment sous l'angle de la pluridisciplinarité.

La Fondation identifiera et développera les partenariats stratégiques, susceptibles de conforter le leadership de l'université sur le LUDI, et de lui apporter un soutien. Dans le cadre de l'accord-cadre récemment signé avec ENGIE, elle ambitionnera, par exemple, de négocier la mise en place d'une chaire sur la performance énergétique.

Enfin elle associera activement les acteurs socio-économiques à la transformation pédagogique : développement des mineures métiers, projets tuteurés dans le cadre du TEA, expérimentations diverses.

1.4.4. - Poursuite du projet Atlantech

L'ULR poursuivra ses investigations liées à son ancrage territorial, dont le projet Atlantech a été emblématique. Les évolutions liées à ce projet se trouvent aujourd'hui réunies autour du projet « TIGA » porté par la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, dont l'ULR est un acteur très important, puisque l'université est engagée scientifiquement et fonctionnellement sur chacune des 7 thématiques de ce projet et puisque le campus y est une zone "expérimentale" du projet TIGA, en appui et en cohérence avec le projet Smart Campus.

1.4.5. - Lancement d'un projet de Smart Campus à horizon 2050

En cohérence avec la démarche CampusInnov de développement d'une dynamique d'innovation qui irrigue à la fois l'université et le territoire, l'objectif est de s'appuyer sur la recherche de l'université et sur la mobilisation des acteurs pour traduire les innovations en actions contribuant à la construction d'un campus durable, responsable, intelligent, constituant un « univ-living lab » pour la cité. Il s'agit ici de construire un prototype d'université du futur, déployable et disséminable en d'autres lieux, intégrant les grandes transformations sociétales de la société moderne (numérique, écologique, climatique), afin de permettre à l'ULR de contribuer à son échelle à la transformation de l'action publique.

L'objectif est de placer la spécialisation scientifique de l'université et le potentiel intellectuel académique et étudiant associé au cœur de la démarche.

Il s'agit ainsi de transformer l'université en terrain d'expérimentation d'une part, en source de données scientifiques pour les laboratoires d'autre part, et enfin en espace de professionnalisation pour les étudiant(e)s.

Dans l'optique de construction d'un campus à un horizon 2050, l'établissement développera un projet Smart Campus. Un programme de travail a, d'ores et déjà, été mis en place avec des premiers objectifs à 10 ans. Il vise à impliquer progressivement toute la communauté universitaire (enseignant(e)s, chercheur(e)s, personnels administratifs et étudiant(e)s) autour des trois grandes missions décrites précédemment avec des objectifs de résultats ambitieux et mesurables. À titre d'exemple, les premières actions engagées concernent :

> La labellisation DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale).
L'université ambitionne d'obtenir ce label sous trois ans.

> La stratégie immobilière de l'établissement.

En mobilisant en synergie les travaux de chercheur(e)s, d'étudiant(e)s et d'enseignant(e)s, le campus se constituera en terrain d'essai pour trouver des solutions aptes à réduire les émissions de gaz à effets de serre et sera un exemple de la stratégie bas-carbone : bâtiments plus sobres en énergie, usage plus large de l'auto-consommation, réduction de l'ensemble de ses flux. Cette stratégie obligera l'établissement à s'organiser pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à venir et à s'inscrire dans le cadre d'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (5 ans) et d'un Schéma Directeur Immobilier (15 ans).

> le partenariat global signé avec la Direction Générale du groupe ENGIE le 26 Mars 2018 permettra, à l'image des partenariats entre ENGIE et les universités Columbus University (Ohio, USA) et Nanyang Technological University (NTU, Singapore) de co-construire un partenariat global et systémique sur l'université du futur, dans une logique de co-innovation et de développement de la compétitivité française.

Jalon n°2 : Point sur la mise en oeuvre du projet « CampusInnov », dynamique d'innovation dans le cadre des relations entre l'université et le monde socio-économique.

Jalon n°5 : Point sur la mise en œuvre de la démarche pour assurer un suivi prospectif et pluriannuel des opérations immobilières.

Jalon n°6 : Bilan et mise en œuvre du Smart Campus de l'université.

Indicateur commun de performance IC 14: Taux d'occupation des locaux

Indicateur commun de performance IC 15: Evolution des surfaces immobilières

AXE 2 : Déployer une nouvelle organisation administrative et améliorer le pilotage de l'université au service de sa stratégie

2.1 – Consolider le modèle économique de l'établissement

2.1.1. - Déterminer le coût complet des différentes activités de l'établissement (méthode IGAENR) avec l'objectif de maîtriser le poids de la masse salariale

L'université s'est d'ores et déjà mise en situation de déterminer le coût complet de ses activités via la méthode déployée par l'IGAENR. Le groupe de travail interne constitué produira ses premiers résultats à l'été 2018. Au-delà de l'analyse qui sera faite de cette étude, construite sur la base de l'organisation actuelle, l'université entend produire d'ici la fin de l'année 2018 une projection de ses coûts complets prenant en compte la nouvelle organisation et déterminer au cours du premier semestre 2019 le modèle d'allocation des moyens de la nouvelle organisation.

L'objectif de maîtriser la masse salariale est au cœur des préoccupations de l'équipe présidentielle. Une action déterminée de gel d'emplois massif dans les dernières années, allant même, pour la campagne d'emplois 2017, jusqu'à un gel complet des emplois de titulaires (hors loi Sauvadet) a permis de réduire le poids de la masse salariale sur les recettes encaissables de deux points (84% pour le compte financier 2016 et 82% pour le compte financier 2017). L'université entend poursuivre ses efforts, tout en se donnant les moyens de réaliser son projet.

L'évolution de la masse salariale dans ses diverses composantes, est bien connue et bien mise en évidence par les tableaux de bord réalisés par le service d'aide au pilotage. Toutefois l'évolution constante des effectifs et le poids de l'évolution mécanique des carrières laissent peu de marge d'action. Chaque emploi, considéré comme un bien commun de l'université et dont l'utilisation doit largement discutée lors des débats liés à la campagne d'emplois, sera positionné en lien direct avec la réalisation du projet d'établissement.

Indicateur commun de performance IC 11: Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public

2.1.2 - Optimiser la recherche de ressources propres par le développement de la FTLV, de l'alternance, de la valorisation des résultats de la recherche

La FTLV a connu un important développement au cours du dernier contrat, les ressources de formation continue passant de 416,6 k€ en 2010 à 801 k€ en 2016. Consciente qu'il reste encore des marges de progression, l'université s'est attachée à consolider le service dédié qui est devenu un service à part entière depuis fin 2017. Les missions de ce service ont été réorientées vers les thématiques du projet d'établissement : chaque axe du projet est ainsi pris en charge par une chargée de formation continue qui en assurera la promotion et le développement. L'ambition de modularisation des Unités d'Enseignement de Master en appui sur la stratégie « LUDI » permettra à l'université dans ce domaine, comme dans bien d'autres, de promouvoir un développement piloté, en lien avec son projet. Le service de formation continue s'est mobilisé pour obtenir le label « FCU ».

Organisation, missions, démarche de labellisation sont donc en place pour une nouvelle augmentation des ressources de la formation continue.

Le dispositif de la valorisation de la recherche, quant à lui, a connu et va connaître des évolutions majeures : arrêt de la Filiale ULR Valor à la fin de l'année 2017, entrée dans l'ADERA (initialement une association dédiée à la gestion de recherche contractuelle mutualisée avec les établissements de

Bordeaux et Pau, en cours de transformation en SAS), sortie en cours de la SATT Grand Centre, collaboration future avec la SATT AST, création de la SAS TIPEE dédiée au bâtiment durable, etc. Ces évolutions traduisent une volonté de travailler avec des opérateurs spécialisés dont l'efficacité et le professionnalisme sont reconnus (ADERA, SATT AST), afin de développer l'activité de recherche collaborative et d'augmenter les ressources de la recherche.

La cellule dédiée au montage de projets et à la gestion des partenariats, le projet CampusInnov et la dynamique collective Smart Campus inscrite dans un contexte local très porteur avec le projet TIGA participeront à la construction d'un écosystème favorable, qui conduira à une intensification des relations avec les acteurs socio-économiques et au développement de ressources nouvelles.

2.1.3 - Adopter, en cohérence avec la future organisation de l'établissement, un nouveau mode d'allocation des moyens pour une mutualisation optimale des ressources

Le nouveau modèle d'allocation des moyens, cohérent avec la nouvelle organisation, mettra en avant la différenciation des composantes et sera complété pour chacune des entités par un contrat d'objectifs et de performance adapté à la nature des missions confiées.

Le contrat d'objectifs et de performance sera pluriannuel et couvrira ainsi la durée du contrat. Il servira de fil rouge au dialogue de gestion annuel. Il sera articulé autour de quelques critères et jalons, adaptés aux missions confiées à la composante (formation uniquement ou formation et recherche). Il permettra de suivre l'activité et de mesurer l'atteinte des objectifs fixés en commun. C'est un outil qui devra fonder le dialogue sans le limiter.

La mise en place de la nouvelle organisation sera l'occasion de mutualiser et d'optimiser au mieux les ressources de l'université. Etablissement de petite taille, l'Université de La Rochelle prévoit de mettre en place une structure simple, agile et efficiente. Elle souhaite pour cela être autorisée à expérimenter de nouvelles formes d'organisation et de gouvernance.

Jalon n°4 : Bilan des actions visant à augmenter les ressources propres de l'établissement.

2.2 – Adapter les fonctions supports de l'établissement à ses nouveaux besoins et impulser une démarche qualité structurée et formalisée

2.2.1 - Renforcer le pilotage financier de l'université par la mise en place d'outils adaptés

Consciente qu'elle disposait de trop peu de ressources dans le domaine de l'aide au pilotage, l'université, malgré un contexte RH très difficile, a fait le choix de renforcer son service dédié.

La cellule d'aide au pilotage, longtemps constituée d'une seule personne, a été renforcée par l'arrivée de deux ingénieurs contractuels (en septembre 2015 et en décembre 2017). La réorganisation des missions de ces trois agents, récente (janvier 2018), devrait produire ses pleins effets dans les années qui viennent. Toutefois le soutien à la fiabilisation des données et l'apport en termes d'analyse financière produisent d'ores et déjà des résultats visibles. L'ensemble s'appuie sur un système d'informations intégré émanant du PGI Cocktail, né à La Rochelle dans les années 90.

Parmi les missions qui sont confiées au service d'aide au pilotage reconfiguré, le soutien au développement de la démarche qualité au sein de l'établissement doit être souligné. Plus précisément, l'enjeu de la période qui s'ouvre sera de formaliser et d'urbaniser les éléments existants mais éparés en termes de démarche qualité et d'inscrire cette dimension dans l'ADN de la nouvelle organisation.

La réorganisation de la fonction financière comptable, à l'occasion de la mise en œuvre du décret GBCP, a, par exemple, donné lieu à l'écriture d'un important corpus de procédures, complétées de logigrammes. Cette réorganisation profonde, inscrite dans une démarche d'amélioration continue, fait l'objet d'un comité de suivi annuel.

S'agissant de l'offre de formation, dans la droite ligne du cadrage et de la rénovation profonde de la nouvelle offre, un dispositif de pilotage a été mis en place. Des rendez-vous annuels avec les directions des composantes revisitent l'offre et constituent autant de jalons pour une auto-évaluation en continu. Dans ce domaine, une revue de processus pour la chaîne des charges d'enseignement est également actuellement menée et sera complétée par une cartographie des risques. Les résultats de cette étude

seront réinvestis dans la construction de la future organisation avec l'objectif de mieux piloter les charges d'enseignement et donc in fine les heures complémentaires. C'est toute la chaîne liée aux heures d'enseignement, de l'offre de formation jusqu'à l'heure complémentaire, que l'université entend piloter.

L'ambition globale est bien de construire la cartographie des risques de l'établissement en partant de ce qui existe et en agrégeant de nouveaux éléments. Pour permettre l'appropriation collective, un comité de suivi de l'amélioration continue verra le jour à partir du comité aujourd'hui dédié à l'organisation financière et comptable. Il permettra de suivre un processus emblématique par grand domaine, et d'implémenter la démarche qualité à partir d'exemples qui parlent à tous.

Indicateur commun de performance IC 10 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs
Indicateur commun de performance IC 12: Pilotage financier

2.2.2 - Maintenir la qualité des systèmes d'information avec l'élaboration du volet numérique du projet d'établissement qui intègre une transformation numérique forte

L'offre numérique de l'ULR est globale, intégrée et partagée pour tous les services métiers de l'université et par sa gouvernance. Tous les services numériques sont supervisés afin d'assurer une haute disponibilité pour les usagers. Un catalogue des offres numériques et l'observation des usages sont en place. L'établissement est actuellement très engagé dans la virtualisation et la dématérialisation de ses processus. L'Université de La Rochelle est depuis plus 20 ans coopératrice de solutions mutualisées open source et affiche une agilité collective propre à relever des grands défis numériques. La mesure de l'ensemble des coûts et les apports bénéfiques du numérique et du SI, ont mis en évidence la nécessité de poursuivre et de renforcer les mutualisations.

Afin d'accompagner les transformations-adaptations du campus aux grands enjeux liés à ses projets, l'université est mobilisée dans un vaste programme d'évolution de son offre numérique. Afin de rationaliser ses dépenses et de se concentrer sur ses missions premières, l'université participe à la définition du futur data center régional et à la nouvelle génération du mésocentre de calcul mutualisé sur le territoire de la Région « Nouvelle-Aquitaine ».

Pour mettre en œuvre cette logique de mutualisation des infrastructures à l'échelle de la région, l'objectif prioritaire sera d'obtenir le raccordement de l'université aux infrastructures du réseau national très haut débit apte à supporter les flux croissants d'échanges de données. Ce haut niveau de connectivité est une condition sine qua non de l'opérationnalisation du data center régional. Ce chantier très important pour l'établissement est mené avec la Région « Nouvelle-Aquitaine » et RENATER.

Le schéma d'orientation numérique intègre également pour les années 2018 à 2020 les principaux projets suivants : la généralisation des archives ouvertes de l'établissement dans les domaines scientifiques et pédagogiques ; l'enrichissement des services numériques en appui à la recherche ; les mises en service d'un SI « Relations Internationales » et d'un SI « Formation Continue ».

L'université portera des projets d'envergure, notamment CampusInnov et Smart Campus dont les implications sur le SI sont très importantes : la virtualisation à très grande échelle des postes de travail pour permettre aux usagers de l'université de retrouver à tout moment et hors les murs de l'établissement, leur environnement d'étude ou de recherche ; le développement de nouveaux outils numériques centrés sur l'utilisateur, la labellisation du campus à la fois sur le volet « Développement Durable & Responsabilité Sociétale » (Label DD&RS) et le volet « campus numérique responsable » (Club Green IT et label DRS).

Indicateur commun de performance IC 13 : Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

2.2.3 - Déployer une démarche prospective et pluriannuelle en matière immobilière dans le cadre de l'expérimentation d'un projet de Smart Campus durable et responsable

Les implications immobilières de ces projets sont aussi particulièrement notables. La partie énergétique du projet Smart Campus visera à intégrer les dernières innovations en matière de réhabilitation thermique et d'éco-efficacité énergétique des bâtiments, en y couplant les opportunités offertes par l'avènement de l'internet des objets. La stratégie immobilière devra nécessairement intégrer ces nouvelles dimensions.

L'objectif prioritaire de l'université sera d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour les opérations immobilières à venir en déclinaison du CampusInnov ou de Smart campus. Pour atteindre cet objectif et permettre au service immobilier d'être le service support dont ces grands projets ont besoin, ce dernier sera renforcé en le complétant des compétences qui font aujourd'hui défaut (conduite de travaux, ingénierie financière, technique et juridique).

Pour améliorer la gestion bâtiminaire, mieux connaître son patrimoine et fiabiliser ses données, l'université a fait cette année l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine actuellement en test sur un site pilote. Les données des autres sites devraient être intégrées rapidement et la mise en production est prévue à partir d'octobre 2018.

Toujours guidée par le souci de mieux gérer ses moyens, l'université s'engagera également dans la négociation et la mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique qui devrait se mettre en place en 2020.

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière qui n'a pas été revu depuis 2011 sera impérativement repris et intégrera l'ensemble des évolutions en cours et à venir. C'est un chantier à part entière qui se déroulera tout au long de l'année 2019.

Jalon n°7 : Point sur le développement de la démarche qualité de l'établissement.

Jalon n°8 : Point sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.

Jalon n°9 : Point sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels.

Trajectoire de l'Université de La Rochelle Récapitulatif des jalons du volet spécifique

Année 2018-2020	2018	2019	2020
Gouvernance/Pilotage			
Jalon n°1 : Bilan des actions visant à augmenter les ressources propres de l'établissement.			
Jalon n°2 : Point la mise en œuvre de la démarche pour assurer un suivi prospectif et pluriannuel des opérations immobilières.			
Jalon n°3 : Bilan et mise en œuvre du Smart Campus.			
Jalon n°4 : Point sur le développement de la démarche qualité de l'établissement.			
Jalon n°5 : Point sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.			
Jalon n°6 : Point sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels.			
Formation			
Jalon n°7 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle.			
Recherche/Innovation			
Jalon n°8 : Bilan des actions et projets visant à conforter en recherche la visibilité internationale de l'établissement.			
Jalon n°9 : Point sur la mise en œuvre du projet « CampusInnov », dynamique d'innovation dans le cadre des relations entre l'université et le monde socio-économique.			

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

I .INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

IC 3 – Réussite en Master en 2 ans

IC 4 – Réussite en doctorat

IC 5 – Insertion professionnelle

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 7 – Développement de la formation continue

IC 8 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

PILOTAGE

IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 11 – Pilotage financier

IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IC 13 – Taux d'occupation des locaux

IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	Taux de Réussite en Licence en Trois Ans	Université de La Rochelle
-------------	---	---------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire	32,5%	89,6%	48,6%	7,2
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)	30,7%	92,0%	45,7%	3,7
	Moyenne nationale (cohorte 2013)	27.9 %	88.0 %	42.6 %	0.0
	Cible 2020/2021 méthode 3 uniquement			50,0%	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

Leviers d'action

Dès la rentrée 2018, la mise en place progressive du PIA-NCU « Open Curriculum » devrait permettre de réduire le taux de décrochage et le taux d'échec en Licence 1. Les bénéfices attendus à l'horizon 2021 concernent donc la première cohorte qui expérimentera les dispositifs d'aide. Aussi, les bénéfices sur cette première période devraient être significatifs, mais non encore optimaux. C'est pourquoi l'objectif de progression ne se situe qu'à la moitié de la cible finale du projet.

Les moyens NCU seront particulièrement mobilisés pour soutenir les étudiants inscrits dans les parcours dont le taux de réussite est en-dessous de la moyenne de l'établissement à savoir les Licences de Droit, Gestion et LEA, qui sont par ailleurs des formations à forts effectifs.

L'introduction de formes pédagogiques plus actives et participatives à hauteur de 20% minimum dans les maquettes de la Nouvelle Offre de Formation, devrait permettre une meilleure réussite pour des étudiants aux profils plus diversifiés et moins « théoriques ».

Commentaires de l'université

Le taux de réussite à l'ULR déjà au-dessus de la moyenne nationale (+3 %) ce qui témoigne de l'implication de l'établissement dans la réussite de ses étudiants. Par ailleurs, la valeur ajoutée de l'établissement est également positive avec une VA de + 2,7 %.

Cependant, les évolutions récentes montrent un tassement de ces indicateurs qui a incité à mettre en place des dispositifs ambitieux et à rénover en profondeur l'offre de formation pour une meilleure lisibilité et une meilleure orientation des étudiants.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- sexe
- âge au baccalauréat (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- ancienneté d'obtention du baccalauréat (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)

- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
mention obtenue au baccalauréat (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Université de La Rochelle
-------------	--	----------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année -- - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année rapportant le nombre de diplômés en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2012	48.6%	14%	62,6%	6,4
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0
Cible 2020/2021 Méthode 3	cohorte 2018		25 %		

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
	établissement	National
Bac général	82 %	77.7 %
Bac technologique	12,6 %	11.4 %
Bac professionnel	2,3%	6.4 %
Non bacheliers	3,1%	4.5 %

Leviers d'action

Tout comme pour l'indicateur précédent, la mise en place du PIA NCU « Open Curriculum » devrait permettre un accroissement significatif de la réussite en Licence en 4 ans. Toutefois, les étudiants qui seront inscrits en 4^{ème} année en 2021 n'auront pas ou peu bénéficié des apports de NCU, sauf s'ils redoublent leur première année de Licence. C'est pourquoi au final, les bénéfices attendus de la mise en place des dispositifs NCU ne seront pas encore optimaux à cette échéance.

Commentaires de l'établissement

En L1, le bénéfice attendu porte principalement sur la réduction du nombre de décrocheurs « vrais », c'est à dire des étudiants qui auraient décroché sans la mise en place des dispositifs d'accompagnement NCU à l'exception des réorientations.

IC 3	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	Université de La Rochelle
------	---------------------------------------	---------------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année. Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans. Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGEISIP - SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)	447	326	72,9%	363	81,2%
Cohorte 2018 (diplômés en 2020 pour le DUT en 2 ans ou en 2021 pour le DUT en 3 ans)			Cible : 74%		Cible : 85%

Pour information (Données nationales, PAP 2018):

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prév. PAP 2017	2017 Prév. actualisée	2018 Prév.	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	nd	66,2	66,2	66,2	66

Commentaires de l'établissement : L'IUT déploie de nombreuses actions d'aide à la réussite orientées vers une orientation renforcée (informations lors des salons, de forums, accompagnement individualisé aux journées portes ouvertes, accueil de lycéens...), l'accompagnement au projet de l'étudiant (Suivi personnalisé avec un enseignant référent, modules de soutiens transversaux ou disciplinaires) et une pédagogie diversifiée (Active, utilisant les outils numériques...)

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Université de La Rochelle
------	-----------------------------	---------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.</p>

	<p>Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p>Valeur ajoutée Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire	64%	94,3%	63,9%	7,1
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)	69,7%	94,0%	70,0%	13,1
	Moyenne nationale (cohorte 2014) en %	53.4 %	85.8 %	52.2 %	0.0
	Cible 2020/2021 Méthode 3 uniquement			75 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

Leviers d'action

Le niveau de performance des Masters est déjà élevé à l'Université de La Rochelle que ce soit en comparaison avec les indicateurs nationaux (+ 13 %) ou en valeur ajoutée (+10 % en moyenne sur les deux dernières années). Ce dernier taux est par ailleurs en forte progression.

Certains Masters à très faible taux de réussite (Master RHIMA) ont été fermés. Leur faible taux de réussite s'expliquant par de très faibles effectifs et une faible sélectivité à l'entrée.

Les leviers d'actions à venir seront un ciblage des Masters à taux de réussite plus modestes : M1 droit processuel, M1 droit des entreprises, M1 e-tourisme, le M2 SPE GAGL, M2 LCAI, le Master DCV avec une attention accrue sur le recrutement, l'évolution des formations et l'accompagnement individuel.

En outre, l'établissement attend un bénéfice lié à la mise en place de la Nouvelle Offre de Formation qui accroît la visibilité des formations et modifie les pratiques pédagogiques en introduisant notamment une part importante de pédagogie active (Travail En Accompagnement, TEA), plus pratique et interactive, déclinée notamment en mode projet pour les Masters.

Par ailleurs, la mise en place de la sélection à l'entrée du Master devrait permettre une meilleure adéquation entre objectifs de l'étudiant et formation, qui devrait constituer un levier d'amélioration des résultats.

Commentaires de l'université

La très forte réussite en master à l'échelle de l'établissement limite les marges de progression à court terme.

IC 5	REUSSITE EN DOCTORAT	Université de La Rochelle
------	----------------------	---------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en octobre de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement SAP/DRPI
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2016	Cible 2020/21 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins 40 mois	47,2%	52%	41,6%	46%
Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)	33,3%		31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	80,56%	85%	73,35%	80%
Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)	5,6%		15,8%	%
Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)	13,9%		10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action

Commentaires de l'université :

Avant 2018, les doctorants seront tous comptabilisés comme consacrant 100% de leur temps à la recherche.
A compter de 2018, avec la mise en place de la nouvelle école doctorale de site « Euclide ». Seront comptabilisés à 50% les doctorants ayant un statut professionnel qui leur permettent de consacrer seulement un mi-temps à la recherche.
Les cibles 2020/2021 qui tiendraient compte de cette méthode de comptage, seraient de 55% et 90%.

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université de La Rochelle
------	--	---------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2016 et au 1 ^{er} décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Horizon retenu : 18 et 30 mois</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	Université de La Rochelle
------	--	---------------------------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	379	277	73%	71 %
LP	282	217	77%	66 %

Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	poils disciplin e	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenn e nationale à 18 mois(%)	moyenn e nationale à 30 mois(%)	taux de réponses prises en compte	poils discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenn e nationale à 18 mois(%)	moyenn e nationale à 30 mois(%)
Ensemble DEG	73	28	90	90	89	93	60	20	ns	86	91	94
Droit	73	7	ns	ns	88	91	50	5	ns	ns	93	98
Economie					87	91					90	93
Gestion	74	21	88	90	91	94	63	15	ns	ns	91	94
Autres DEG					86	92					90	92
Lettres, Langues, Arts	55	14	ns	ns	82	87					79	87
Ensemble SHS	73	11	ns	ns	83	87	78	12	ns	ns	83	88
Histoire-Géographie	73	11	ns	ns	76	83	83	5	ns	ns	83	86
Psychologie					88	93					90	ns
Information communication					85	88	74	7	ns	ns	82	87
Autres SHS (ENS)	82	100	100	100	81	85					85	89
Ensemble STS	78	48	94	90	85	91	84	68	97	95	90	94
Sciences de la vie et de la terre	76	11	ns	76	78	85	86	14	ns	ns	87	91
Sciences fondamentales	63	2	ns	ns	84	90	73	5	ns	ns	92	93
Sciences de l'ingénieur	80	23	98	93	87	93	85	23	95	100	91	95
Informatique	80	12	97	100	94	97	83	26	98	91	88	93
Autres STS					89	92					88	93

Leviers d'action

L'insertion professionnelle des étudiants fait l'objet d'une attention particulière de l'établissement, en particulier pour les Sciences Humaines et Sociales. Ainsi, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine, un personnel dédié a été recruté pour travailler ce volet de l'insertion par : 1) une meilleure connaissance des milieux professionnels pour les étudiants ; 2) l'organisation de « job dating » avec des chefs d'entreprises et 3) l'incitation à la participation de professionnels aux formations.

En outre, le projet NCU « Open Curriculum » prévoit la mise en place de mineures « métiers » ouvertes à l'ensemble des étudiants de l'établissement et leur permettant de découvrir les métiers associés à des secteurs d'emploi du bassin rochelais. Ainsi, en 2018 une mineure « métiers du port » co-portée par le Port de La Rochelle et la branche professionnelle sera ouverte. Au total à l'horizon 2021, 3 autres mineures professionnelles seront ouvertes : tourisme, bâtiment et numérique.

Commentaires de l'université

L'établissement a fortement investi dans les enquêtes emploi afin d'obtenir une image la plus juste possible de l'insertion de ses étudiants (6 vacataires recrutés pendant 4 mois en 2017/2018). Cela se traduit par un taux de réponse aux enquêtes très élevé. De ce fait, les enquêtes touchent une très large part des anciens étudiants y compris ceux en situation difficile, plus éloignés de l'emploi et du système de formation, ce qui paradoxalement peut contribuer à faire baisser certains indicateurs.

Il s'agit là d'un premier élément d'explication à un taux d'insertion égal ou légèrement inférieur aux moyennes nationales.

Un second élément qui doit être pris en considération est le caractère particulièrement difficile de la période d'enquête pour le marché de l'emploi en particulier local. D'une manière générale, l'établissement possède un bassin de recrutement essentiellement local et joue son rôle de service public de proximité en captant des étudiants à faible capital comme le montre le taux de boursiers plus élevé que la moyenne nationale. Il en résulte qu'à l'issue de leur formation, les étudiants diplômés sont peu mobiles et fortement dépendants des fluctuations du marché de l'emploi. Celui-ci est particulièrement pauvre en emploi de cadres, ce qui peut expliquer certaines difficultés à l'insertion des diplômés de Bac+5 et plus.

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université de La Rochelle
------	--	---------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	Établissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

Service de référence

Service référence	OFIVE
-------------------	-------

Données de l'université		2016-2017	Cible 2020/2021
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	13	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	4 674	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	4 674	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	29.4%	50%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	21	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	1 803	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	1 803	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	33.3%	50%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	23	
	Effectifs d'étudiants inscrits	1 399	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	1 399	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	72.6%	75%

Cibles 2020/2021 (réponses cumulées au terme du contrat)	
Taux de réponse aux enquêtes	58%

<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%
--	-------------

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	Université de La Rochelle
-------------	---	---------------------------

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action

L'évaluation est menée à trois niveaux :

- Évaluation des diplômes : cette évaluation se fait notamment au travers de l'enquête formation de l'OFIVE qui évalue le taux de satisfaction et de recommandation du diplôme. D'autre part, la mise en place de conseils de perfectionnement de mention en Licence et de mention ou de parcours en Master est un élément d'évaluation et d'évolution des formations. La recherche d'une meilleure articulation entre les enquêtes menées au niveau (parfois) des diplômes et des enquêtes au niveau de l'établissement, notamment par un rapprochement entre les enseignants et l'OFIVE devrait permettre d'améliorer les résultats, en augmentant le taux de réponse.
- Évaluation des formations au travers de la généralisation des conseils de perfectionnement et/ou de leur mise en conformité avec les arrêtés nationaux.
- Évaluation des enseignements : elle est menée systématiquement au travers de la plateforme numérique Moodle. Les procédures de prise en compte systématique de ces évaluations sont en cours d'évolution.

C'est cette 3^{ème} modalité d'évaluation qui est renseignée au travers de cet indicateur n°7.

L'évaluation des diplômes par l'OFIVE est disponible pour une très large cible. En effet, l'évaluation de chacun des diplômes est directement disponible sur le site internet de l'Université, et ce à l'aide d'une infographie très attractive. L'Université de La Rochelle a choisi de faire de cette évaluation un objectif prioritaire.

Commentaires de l'université

Depuis trois ans, les efforts de l'établissement ont été importants pour le volet enquête d'une part et pour le déploiement des Conseil de perfectionnement d'autre part. Il s'agit d'une procédure d'auto-évaluation qui est plébiscitée tant par les enseignants que par les étudiants. Des efforts doivent cependant porter sur l'exploitation et la diffusion des résultats des conseils de perfectionnement.

IC 8	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université de La Rochelle
------	--	---------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Etablissement / Service d'aide au pilotage Source : enquête n°6 Directe, renseignée par le Pôle Formation Continue
---------------------------------------	---

	Situation 2016 (S)	Situation 2017 (S)	Cible 2020/21 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	115 418	nd	150 000	+ 30%
2- Nombre de diplômés en formation continue	296	nd	340	+ 15%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>				
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	801 052 €	820 962 €	1 050 000 €	+ 31%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Leviers d'action

Le potentiel de développement est constitué de l'offre de formation initiale. Sa plus large accessibilité à un public de formation continue est conditionnée à la modularisation de l'offre et à la capitalisation des modules en vue de l'obtention à terme d'un diplôme.

Commentaires de l'université

Les données de l'enquête N°6 sont disponibles en novembre de l'année N+1, les données 2017 n'étant pas disponibles, le taux de croissance est calculé à partir des données 2016.

A noter : La réforme de la formation professionnelle est en attente. Son impact va être important sur le potentiel de développement du CA de la FC.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Université de La Rochelle
------	--	---------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2016 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2016, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2016 (Vd)	61,5h
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	62,5
Variation (Va-Vd)	+1h
Cible 2020/2021 (%)	2%

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESRI a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	Université de La Rochelle
------	--	---------------------------

Leviers d'action

En période d'examen, la bibliothèque universitaire ouvrira jusqu'à 22 heures en début de semaine ainsi que le samedi après-midi. Cette demande de « nocturnes » le lundi et mardi et de journée complète sur le samedi en période d'examens a été présentée par une association d'étudiants. Les dates choisies pour cette ouverture seront discutées en CFVU.

Commentaires de l'université

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Université de La Rochelle
-------	---	---------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGRH

Service de référence

Service référence	DRH
-------------------	-----

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2020/21 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	1/5	0/0	0/0	1/5	
	%**	20%	-	-	20%	33%
Professeurs des universités	Effectifs*	2/5	1/1	0/0	3/6	
	%**	40%	100%	-	50%	50%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

A compléter par l'établissement :

Les campagnes d'emplois ont été gelées sur les trois dernières années (un seul professeur, et seulement 3 maîtres de conférences ont été recrutés, à l'échelle de l'ensemble de l'établissement). Compte tenu de la forte contrainte financière qui repose sur l'établissement, l'Université prévoit des campagnes d'emplois restreintes pour les années futures. Il est difficile dans ce contexte de produire des indicateurs qui soient statistiquement significatifs.

Compte tenu de sa stratégie scientifique, et de sa volonté de spécialisation, l'Université cible un endorecrutement de 33% concernant les maîtres de conférences, et de 50 % pour les professeurs d'Université.

Commentaires de l'université

IC 11	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Université de La Rochelle
-------	--	---------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 2. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707-708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 – 7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707-708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 – 756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement / Service source : service d'aide au pilotage

	2016	2017	Cible 2020/21
Droits d'inscription (1)	1 048 631	1 230 223	1 230 000€
Formation continue (2)	801 052	820 962	1 050 000€
Taxe d'apprentissage (3)	380 091	360 704	360 000€
Contrats et prestations de recherche (4)	1 589 517	754 369	800 000
ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)	185 417	22 218	
ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)	527 479	392 282	
Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)	876 621	339 869	
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	5 986 632	6 626 780	6 650 000
Régions (7442)	1 635 669	1 139 453	
Union européenne (7446)	305 287	948 351	
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 - 7488)	4 045 677	4 538 976	
Dons et legs des fondations (6)	17 000	23 600	25 000
Produits exceptionnels (7)	0	0	
Autres ressources propres (8)	574 313	952 743	950 000
Total	10 632 271	10 769 380	11 065 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action

Stratégie volontariste sur la formation continue

Commentaires de l'établissement : L'Université a une stratégie volontariste sur la formation continue, avec une cible d'augmentation de plus de 25% de son chiffre d'affaires. La cible sur les contrats de recherche ainsi que les subventions paraît plus difficilement estimable compte tenu des nombreux paramètres en jeux. L'Université de La Rochelle a choisi de ne fixer des cibles que sur une certaine catégorie de ressources et de faire figurer trois évolutions de cibles : les droits d'inscription, la formation continue et taxe d'apprentissage.

L'établissement tient compte de capacités d'accueil limitées.

A noter : pour les données de l'année 2016, contrairement au mode de calcul préconisé, le compte 70612 « droit diplômes propres à l'établissement » a été intégré dans la rubrique « formation continue » et non « droits d'inscription », car ce compte était alimenté intégralement par les recettes liées aux DU proposés en formation continue.

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	Université de La Rochelle
-------	--------------------	---------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesuré à l'aide d'une cote.</p> <p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi</p> <p>1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Consciente qu'elle disposait de trop peu de ressources humaines dans le domaine d'aide au pilotage, l'Université a fait de choix de renforcer son service dédié par l'arrivée de deux agents contractuels. Le suivi financier, notamment de la masse salariale, est encore plus précis, et la réorganisation récente produira ses effets dans les années qui viennent.

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2020/21
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : % Investissement : % <i>Moyenne nationale 2016</i>	Fonctionnement : 91% Investissement : 41%		Fonctionnement >95% Investissement >60%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		1		2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		1		2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		2		2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Grace au renforcement du service d'aide au pilotage et à la réorganisation des tâches des agents, un des contractuels recruté est désormais en charge la cartographie des risques.

D'autre part, la mise en œuvre du décret GBCP a donné lieu à une réorganisation profonde de l'organisation financière et comptable et à l'écriture d'un important corpus de procédures, complétées de logigrammes. Cette réorganisation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, et fait l'objet d'un comité de suivi annuel.

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2020/21
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Université de La Rochelle
-------	--	---------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ul style="list-style-type: none"> 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2020/2021
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	5	5
2-Le système d'information et les services numériques	4,0	4,5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4,5	4,5
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	4,5	4,5
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	3,5
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	4,5	4,5

IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université de La Rochelle
-------	------------------------------	---------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</p> $\frac{(58\,195\text{ h} / 66\text{ salles})}{1\,120\text{ h}} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2) = 73\%$ 8 100 m²</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2020/21
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	28 154	15	4 997	168%	168%
Salles banalisées	74 840	159	14 474	42%	43%
Total	102 994	174	19 471	74% pondéré	75% pondéré

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement : L'Université de La Rochelle n'a pas de site secondaire. En outre, elle ne prévoit pas d'évolution significative concernant le taux d'occupation compte tenu :

- de la stabilisation du nombre des inscrits ainsi que des maquettes,
- et de la stabilisation des surfaces dédiées à l'enseignement. Les modalités d'enseignement changent, impliquant une pédagogie plus active. Si ces modifications font évoluer le type d'enseignement, elles ne changent pas le taux d'occupation des locaux.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE****Délibération n° 2018-06-25-3-1 : Avis d'appel public à candidatures pour siéger en qualité de
personnalité extérieure au conseil d'administration de l'université de La Rochelle****Séance du 25 juin 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3, L. 719-3, D. 719-41 et suivants,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment ses articles 17 et 23,
Vu le départ, à compter du 1^{er} septembre 2018, de Monsieur Patrick Ancel, proviseur du lycée Jean Dautet à La Rochelle et personnalité extérieure du conseil d'administration de l'université de La Rochelle, en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire,
Vu le départ, à compter du 1^{er} septembre 2018, de Monsieur Bruno Odin, délégué régional ENGIE, membre du comité de direction de la direction commerciale, innovation, nouveaux métiers du groupe ENGIE et personnalité extérieure du conseil d'administration de l'université de La Rochelle, en qualité de personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (23 voix pour),

APPROUVE l'appel public à candidatures pour siéger en qualité de personnalité extérieure (un représentant homme d'un établissement d'enseignement secondaire et un représentant homme assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise) au conseil d'administration de l'université de La Rochelle jusqu'au prochain renouvellement de cette instance (mars 2020).

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 29 juin 2018
--

**Avis d'appel public à candidatures pour siéger en qualité de personnalité
extérieure au conseil d'administration de l'université de La Rochelle jusqu'en
mars 2020**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3, L. 719-3 et D. 719-41 et suivants,
Vu les statuts de l'université, notamment ses articles 17 et 23,

Suite au départ de deux personnalités extérieures (représentant homme d'un établissement d'enseignement secondaire et représentant homme assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise) l'université de La Rochelle est amenée à renouveler partiellement la composition du conseil d'administration et lance un appel public à candidatures. La désignation des futurs membres aura lieu lors d'une réunion préparatoire du conseil d'administration en septembre 2018. Les personnalités extérieures désignées siégeront pour la durée du mandat restant à courir (soit jusqu'au mois de mars 2020).

Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. À ce titre, il approuve le contrat d'établissement, les accords et conventions signés par le président, le rapport annuel d'activité, le bilan social, les comptes de l'université ; il vote le budget ; il adopte le règlement intérieur de l'université et le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap ; il fixe la répartition des emplois... Cette instance est composée de 36 membres dont 8 personnalités extérieures.

Les conditions à remplir pour postuler sont les suivantes :

- être un homme (en vue d'assurer la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures du conseil d'administration de l'ULR),
- être représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ou assumer des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- ne pas être étudiant, enseignant-chercheur, enseignant, chercheur ou personnel non enseignant en fonctions à l'université de La Rochelle,
- ne pas siéger dans un autre conseil de l'université de La Rochelle (commission de la recherche, commission de la formation et de la vie universitaire et conseil académique) ou de la ComUE d'Aquitaine (conseil d'administration et conseil académique).

Les candidatures des personnes diplômées de l'université de La Rochelle seront étudiées avec la plus grande attention (au moins l'une des personnalités extérieures du conseil d'administration devant avoir cette qualité).

L'université de La Rochelle recherche une personne prête à encourager son développement, souhaitant s'investir dans les projets d'une université ancrée dans son territoire et reconnue pour la qualité de son enseignement et de sa recherche pluridisciplinaire.

Les personnes intéressées par le présent appel à candidatures et qui répondent aux profils recherchés doivent faire parvenir leur candidature par voie électronique **au plus tard le 31 août 2018, minuit** à : president.larochelle@univ-lr.fr et sajs@univ-lr.fr.

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes :

- un formulaire de déclaration de candidature complété et signé,
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour),
- une lettre de motivation (1 page recto),
- un curriculum vitae,
- de documents justifiant la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

Cet appel à candidature sera diffusé sur la page d'accueil du site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/>) pendant toute la période d'ouverture du dépôt des candidatures.

Désignation de deux personnalités extérieures au conseil d'administration de l'université de La Rochelle

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : Téléphone :

E-mail :

Adresse postale :

.....

Emploi occupé :

Je déclare être candidat pour être désigné personnalité extérieure au conseil d'administration de l'université de La Rochelle en tant que :

- Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
- Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise.

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être désigné.

J'autorise l'université à me contacter pour vérifier éventuellement l'exactitude des renseignements portés sur mon acte de candidature.

Fait à, le

Signature du candidat :

Pour être valable, la déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée :

- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour),
- d'un curriculum vitae,
- d'une lettre de motivation (1 page recto),
- de documents justifiant la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

La candidature devra parvenir par voie électronique **au plus tard le 31 août 2018, minuit** à :
president.larochelle@univ-lr.fr et sajs@univ-lr.fr.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE****Délibération n° 2018-06-25-4-1 : Modification des tarifs du diplôme d'université histoire de l'art et archéologie (DU HAA)****Séance du 25 juin 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-2 et L. 712-3,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil de l'UFR FLASH du 14 juin 2018,

Vu la délibération n° 2016-07-11-3-2 : Tarifs d'inscription du diplôme d'université « Histoire de l'art et archéologie » (DU HAA),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (23 voix pour),

FIXE, sous réserve des modifications pédagogiques éventuellement opérées par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) au cours de sa prochaine séance prévue le 10 juillet 2018, les droits d'inscription du diplôme d'université histoire de l'art et archéologie (DU HAA) à :

> 480 € en formation initiale (inscription principale),

> 120 € en formation initiale (inscription complémentaire),

> 990 € en formation continue.

ABROGE la délibération n° 2016-07-11-3-2 : Tarifs d'inscription du diplôme d'université « Histoire de l'art et archéologie » (DU HAA).

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 29 juin 2018

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE****Délibération n° 2018-06-25-4-2 : Approbation du tarif de la licence 3^{ème} année parcours FBA et de la licence professionnelle BIM ouvrant en contrat de professionnalisation****Séance du 25 juin 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission d'enseignement de la Faculté des Sciences et Technologies du 15 février 2018 (LP BIM),

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'UFR de la Faculté de Droit, Science Politique et de Gestion du 29 mars 2018 (L3 FBA),

Vu le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 mars 2018 (LP BIM),

Vu le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 24 avril 2018 (L3 FBA),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention,

FIXE à 6 250 € les droits d'inscription des licences suivantes ouvrant en contrat de professionnalisation :

> Licence 3^{ème} année parcours FBA (Finance – Banque – Assurance) à l'institut d'administration des entreprises (IAE),

> Licence professionnelle BIM (Building Information Modeling) au département génie civil de la faculté des sciences et technologies (FST).

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 29 juin 2018
--

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2018-311 du 21 juin 2018 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Laurent Hugot)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, dernier alinéa et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Laurent Hugot, directeur des études Master 2 DPEC.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/MASTERS/HISTOIRE CDC AA et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT

La présente délégation de signature concerne :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- > la constatation du service fait,
- > la facturation de prestations externes,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

Article 3 : MISSIONS

a) Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zones dites « à risque » déconseillées par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur :

- > les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zones dites « à risque » identifiées par le Ministère des Affaires Étrangères,
- > les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- > les états de frais de déplacements,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b) Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de trois semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 4 : MESURES D'EXÉCUTION ET DE PUBLICITÉ

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 juin 2018

Le président

Jean-Marc OGIER

Copie à l'intéressé·e

Copie à l'agent comptable

Arrêté n° 2018-312 du 25 juin 2018 portant nomination du jury de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité génie civil – construction durable

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 23,

Vu l'arrêté n° 2017-721 du 18 décembre 2017 relatif à la nomination de jury de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité génie civil – construction durable,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 et de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité génie civil – construction durable pour l'année universitaire 2017-2018 est composé de :

- > Patrice JOUBERT, professeur des universités et directeur de l'IUT, président
- > Gérard SCHELLENBAUM, professeur agrégé et chef de département
- > Corentin AUBERNON, professeur agrégé
- > Cécile COUOT, professeur agrégé
- > Olivier DESAYVRE, conducteur de travaux, ERC HARRANGER, SAINTE SOULLE (17)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

L'arrêté n° 2017-721 du 18 décembre 2017 relatif à la nomination de jury de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité génie civil – construction durable est abrogé.

Article 4

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-313 du 22 juin 2018 fixant les périodes d'inscription administrative des étudiants à l'Université de La Rochelle pour l'année 2018-2019**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 612-6,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

Au titre de l'année universitaire 2018-2019, les périodes d'inscription administrative des étudiants à l'Université de La Rochelle sont fixées comme suit :

- > du jeudi 5 juillet au jeudi 19 juillet 2018 inclus ;
- > du jeudi 23 août au vendredi 14 septembre 2018.

Article 2

Pour l'inscription en première année de master, lorsque l'admission est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat, la date limite d'inscription des candidats admis sur liste principale est fixée au 19 juillet 2018. À défaut d'avoir procédé à son inscription administrative dans ce délai, le candidat perd le bénéfice de la décision d'admission qui lui a été notifiée et il est fait appel à la liste complémentaire.

Article 3

Au titre de l'année universitaire 2018-2019, aucune inscription, aucune réinscription ne peut être prise à l'Université de La Rochelle au-delà de la date du 14 septembre 2018, à l'exception des situations dérogatoires suivantes :

- > inscriptions en troisième cycle,
- > inscriptions au DAEU,
- > inscriptions aux diplômes d'université,
- > inscriptions à l'Institut des métiers de la justice et de l'administration,
- > inscriptions suite à des délibérations de jury intervenues après le 5 septembre ;
- > situations particulières d'étudiants étrangers signalées par Campus France ;
- > inscriptions dans le cadre de conventions ;
- > inscriptions à des formations d'enseignement à distance ;
- > inscriptions dans le cadre de la formation continue ;
- > inscriptions dans le cadre de l'apprentissage ;
- > inscriptions dans le cadre de la validation des études supérieures et de la validation des acquis de l'expérience ;

-
- > inscriptions en première année du premier cycle dans le cadre de la phase complémentaire de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur ;
 - > inscription en première année de master dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article R. 612-36-3 du code de l'éducation pour les étudiants titulaires du diplôme national de licence qui n'ont reçu aucune réponse positive à leurs demandes d'admission en première année d'une formation conduisant au diplôme national de master.
 - > inscriptions des auditeurs libres,

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

